

*Le Premier Ministre*

Paris, le **20 SEP. 2012**

1270 / 12 / SG

Monsieur le délégué interministériel,

Les évacuations de campements illicites, réalisées en application de décisions de justice, font souvent apparaître des situations humaines et sociales difficiles, qu'il convient d'anticiper dans toute la mesure du possible.

J'ai donc réuni le 22 août dernier les membres du Gouvernement concernés par cette problématique afin d'envisager les réponses appropriées, aussi bien en matière de mise en œuvre des décisions de justice que d'anticipation et d'accompagnement des opérations d'évacuation. Les grandes lignes correspondantes sont données par l'instruction interministérielle adressée aux préfets le 26 août dernier.

Pour faciliter la conduite efficace de ces actions, j'ai souhaité, en lien avec les ministres concernés, vous confier une mission particulière sur l'organisation de l'accompagnement des personnes touchées par l'évacuation d'un campement.

Les personnes concernées connaissent des difficultés particulières, auxquelles ne peuvent être apportées des réponses uniformes. La connaissance que vous avez de la situation des personnes en grande précarité, et les outils que la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a su élaborer semblent pouvoir contribuer à l'efficacité de l'action engagée. Les questions à traiter se rattachent aux objectifs d'hébergement, de parcours vers le logement ainsi que de lutte contre l'habitat indigne poursuivis par la délégation, objectifs qui devront être intégrés dans un parcours d'insertion, nécessairement plus large, et passant par des mesures d'accompagnement dans les champs de la scolarisation, de la santé ou de l'insertion professionnelle.

Il s'agit tout d'abord de fournir un appui aux préfets et aux services et établissements de l'Etat, chargés de la mise en œuvre locale des actions d'accompagnement des évacuations. Selon les modalités que vous jugerez les plus appropriées, et en tout état de cause sous forme de contenus directement exploitables par les services, vous devrez donc leur apporter des éléments de référence et de méthode. Vous animerez à cet effet un réseau de correspondants départementaux spécifiquement désignés par les préfets pour suivre ces questions.

Monsieur Alain REGNIER  
Délégué interministériel pour l'hébergement  
et l'accès au logement des personnes  
sans abri ou mal logées  
20, avenue de Ségur  
75 007 PARIS

Votre soutien aux services et établissements de l'Etat devra également les aider à identifier des solutions en matière d'ingénierie technique et financière pour la mise en œuvre des projets opérationnels en lien avec les collectivités locales ou les associations sur le terrain.

Aux niveaux central et local, la prise en compte des personnes concernées par l'évacuation d'un campement et leur accompagnement supposent l'intervention de plusieurs ministères : intérieur, justice, égalité des territoires et logement, affaires sociales et santé, travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social, droits des femmes, éducation nationale, affaires étrangères.

Il s'agit donc de coordonner ce travail interministériel. Vous animerez dans ce but un comité de pilotage composé de hauts fonctionnaires référents désignés par les départements ministériels concernés.

Après avoir pris contact avec les principales administrations concernées, vous me proposerez, en accord avec les ministres, un programme de travail pour l'accompagnement des populations visées. Ce travail portera sur toutes les dimensions du sujet : évolutions juridiques jugées nécessaires (accès au marché de l'emploi, statut des terrains adaptés), application des dispositifs opérationnels, montages financiers (mobilisation des dispositifs de droit commun, fonds européens, etc.).

Enfin, vous éclairerez les travaux conduits sur ce même sujet pour déterminer et présenter la position française au niveau européen. Chargé de la révision de la « stratégie de la France pour l'inclusion des Roms », le Secrétariat général des affaires européennes vous associera à ses travaux.

Vous articulerez votre action avec les travaux menés dans le cadre de la mission confiée à plusieurs inspections générales, en vue d'évaluer les dispositifs existants et les expérimentations conduites. Cela doit notamment vous permettre de consolider un état des lieux des problèmes rencontrés sur le terrain et de faire partager les expérimentations en cours ainsi que les bonnes pratiques identifiées.

Vous me rendrez compte régulièrement de l'avancée de vos travaux. Un point de situation sera en particulier établi avant la fin de l'année 2012 pour juger des résultats obtenus dans le cadre de ce dispositif renforcé de coordination.

Tout au long de votre mission, vous serez attentif aux préoccupations et aux difficultés de mise en œuvre émanant des acteurs de terrain et veillerez à accorder une attention particulière aux associations qui interviennent auprès des personnes concernées, ainsi qu'aux collectivités territoriales.



Jean-Marc AYRAULT